



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 mai 2013  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 19 décembre 2012 (S/PRST/2012/28), me priant de tenir le Conseil informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et des progrès de la mise en œuvre de la Stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (S/2012/481). Il fait le point sur les tendances politiques apparues dans la sous-région de l'Afrique centrale depuis mon dernier rapport (S/2012/923) en date du 13 décembre 2012, les progrès réalisés par le BRENUAC dans l'exécution de son mandat et l'action menée pour contrer la menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et remédier aux effets de ses activités.

#### **II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale**

##### **A. Situation politique, paix et sécurité**

2. Durant la période considérée, après son retrait de l'accord de cessez-le-feu signé à Libreville, le 11 janvier 2013, la Séléka a lancé une nouvelle offensive militaire contre le Gouvernement centrafricain qui s'est soldée par le renversement du Président François Bozizé au mépris de la Constitution, le 24 mars 2013. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a pris les devants pour s'attaquer à la crise. Elle a organisé quatre sommets extraordinaires des chefs d'État et de gouvernement consacrés à la situation en République centrafricaine et a désigné un médiateur, le Président de la République du Congo, Denis Sassou-Nguesso. Dans le même temps, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a aussi suivi de près la situation dans ce pays. Le 25 mars, il a décidé de suspendre la participation de la République centrafricaine à toutes les

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 mai 2013).



activités de l'Union africaine et d'imposer un gel des avoirs et une interdiction de voyager aux dirigeants de la Séléka. Il s'est par la suite réuni à trois reprises pour discuter de la situation dans le pays. L'Union africaine et le Médiateur de la CEEAC président le Groupe de contact international pour la République centrafricaine, qui a tenu sa séance d'inauguration à Brazzaville, le 3 mai 2013.

3. Les crises qui sont survenues dans le pays en ce qui concerne la situation politique, la sécurité, les droits de l'homme et la situation humanitaire ont eu de profondes conséquences dans la sous-région de l'Afrique centrale. On notera que le nombre des réfugiés centrafricains ayant trouvé refuge dans les pays voisins ne cesse d'augmenter. Le 3 mai 2013, plus de 49 000 réfugiés en provenance de la République centrafricaine avaient fui dans les pays voisins, principalement au Cameroun, au Tchad, en République du Congo et en République démocratique du Congo. Depuis décembre 2012, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 35 540 nouveaux réfugiés centrafricains en République démocratique du Congo, 6 728 au Tchad, 1 024 au Cameroun et 400 au Congo. Le sort tragique des réfugiés centrafricains a amené le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Antonio Guterres, à se rendre dans la région le 12 avril 2013, l'attention étant portée en particulier sur les réfugiés se trouvant dans le nord de la République démocratique du Congo.

4. On a aussi constaté qu'un plus grand nombre d'armes étaient disponibles et circulaient dans la sous-région, notamment dans les régions abritant des réfugiés centrafricains. Ainsi, le 13 avril 2013, des agents de sécurité camerounais ont récupéré un stock important d'armes, d'uniformes et de munitions à Garoua Boulaye, une petite ville située entre le Cameroun et la République centrafricaine, où environ un millier de Centrafricains ont trouvé refuge.

5. Par ailleurs, la crise en République centrafricaine a eu des répercussions sur l'action visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et à remédier aux effets de ses activités. La sécurité précaire dans le pays a conduit les forces armées ougandaises (FDPO), qui participent aux activités menées par l'Équipe spéciale régionale établie par l'Union africaine pour lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur, à suspendre provisoirement leurs opérations en République centrafricaine. Cependant, lors d'une réunion avec mon Représentant spécial en avril, les autorités ougandaises ont assuré que leurs forces en République centrafricaine poursuivraient leurs efforts en vue d'éliminer la menace posée par la LRA (voir sect. IV).

6. Dans le même temps, l'insécurité qui règne au Sahel a continué d'être un sujet d'inquiétude pour l'Afrique centrale. La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) a tenu un sommet extraordinaire le 16 février, à N'Djamena, en vue de discuter de la situation en matière de sécurité dans la région. À l'issue de cette rencontre, il a été décidé de créer deux organes au sein de la CEN-SAD, le Conseil permanent pour un développement durable chargé de la lutte contre la pauvreté et un conseil permanent de sécurité chargé de débarrasser la région des terroristes et d'autres menaces à la paix.

7. La prolifération des activités criminelles à travers les frontières dans la sous-région, notamment la contrebande, visant principalement les éléphants, est une autre source d'inquiétude croissante en Afrique centrale. Durant la période à l'examen, il est apparu que le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad et le Gabon, en particulier, étaient aux prises avec ce problème.

8. En janvier 2013, l'Agence gabonaise des parcs nationaux a publié un rapport signalant un net déclin de la population d'éléphants au Gabon. De fait, entre 2004 et 2013, plus de 11 000 éléphants ont été abattus dans le seul parc de Minkébé, dans le nord-est du pays. Le Gabon n'est pas le seul pays visé par les contrebandiers. En mars 2013, en l'espace d'une semaine, 86 éléphants, dont 33 femelles gravides, ont été abattus au Tchad. Au Cameroun, d'après des données récentes fournies par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales, des contrebandiers auraient décimé plus de 300 éléphants dans le nord du parc national de Bouba Ndjida au cours des deux derniers mois de 2012.

9. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a aussi été informé, lors de consultations avec les autorités nationales et les parties prenantes dans la sous-région, qu'il était probable que le trafic de l'ivoire constitue une source importante de financement pour les groupes armés, dont la LRA. Il est en outre préoccupant de constater que les contrebandiers utilisent des armes de plus en plus puissantes et sophistiquées, dont certaines proviendraient, croit-on savoir, des retombées de la Libye. La situation est devenue tellement grave que les autorités nationales de certains pays comme le Cameroun ont décidé de faire appel à l'armée nationale en renfort aux forces de l'ordre (police et gendarmerie) pour pourchasser les contrebandiers.

10. Le chômage des jeunes continue de mettre en péril la paix et la sécurité en Afrique centrale. Les taux élevés de chômage chez les jeunes, combinés à la pauvreté et à d'importantes disparités de revenu entre riches et pauvres, mettent à rude épreuve la cohésion sociale et menacent la stabilité et la paix nationales. Dans mon rapport au Conseil de sécurité daté du 13 décembre 2012 (S/2012/923), j'ai déclaré que j'étais profondément préoccupé par les taux élevés de chômage chez les jeunes en Afrique centrale et souligné qu'il fallait d'urgence s'attaquer à ce problème. Le BRENUAC collabore actuellement avec d'autres entités, telles que l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Organisation internationale de la Francophonie, à l'organisation d'un forum régional sur l'emploi des jeunes, la stabilité politique et la consolidation de la paix en Afrique centrale, qui devrait se tenir d'ici au dernier trimestre de 2013.

11. Les vols à main armée en mer et les actes de piraterie continuent de poser un grave problème de sécurité pour les pays situés dans la sous-région de l'Afrique centrale. Le 22 février 2013, ces pays ont participé à un exercice militaire multinational, baptisé « Obangame Express 2013 », qui était destiné à améliorer la coopération entre les États du golfe de Guinée dans le domaine de la sûreté et de la sécurité maritimes. Cet exercice, qui était organisé conjointement par le commandement des forces armées américaines en Afrique, les forces navales américaines en Afrique et le Ministère camerounais de la défense, est conduit tous les ans depuis son lancement en 2011.

12. Enfin, durant la période à l'examen, un pays de la sous-région a organisé des élections : les élections sénatoriales se sont déroulées au Cameroun le 14 avril 2013. Les partis politiques en lice étaient le parti au pouvoir, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RPDC), le Front social démocrate (SDF), l'Union nationale pour la démocratie et le progrès et l'Union démocratique du Cameroun. Les observateurs qui avaient été envoyés par plusieurs organisations nationales et internationales, dont l'Union africaine, Transparency International et la

Commission nationale des droits de l'homme et des libertés, se sont accordés à dire que ces élections avaient été libres et régulières, en dépit de quelques irrégularités mineures. Le 29 avril 2013, la Cour suprême, siégeant en lieu et place du Conseil constitutionnel, a annoncé que le RPDC avait emporté 56 des 70 sièges et que le SFF avait gagné les 14 sièges restants. Le Président du Cameroun, Paul Biya, nommera les 30 sénateurs restants, comme le prévoit la Constitution.

## B. Évolution de la situation socioéconomique

13. Durant la période considérée, la majorité des pays de l'Afrique centrale ont continué d'afficher des taux de croissance élevés. On peut attribuer ces progrès, entre autres choses, au dynamisme des industries extractives. Les pays producteurs de pétrole, en particulier, ont continué d'enregistrer des taux de croissance respectables. D'après un rapport récemment publié par la Commission économique pour l'Afrique, l'Afrique centrale, dans son ensemble, fait actuellement partie des sous-régions du continent ayant le plus fort taux de croissance réelle du PNB par habitant. Bien qu'ils connaissent un relatif déclin, les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)<sup>1</sup>, par exemple, continuent d'afficher des perspectives de croissance économique impressionnantes, oscillant entre 4 % et 5 % en 2013.

14. Il reste que la croissance économique en Afrique centrale, même si elle est forte et soutenue, n'est pas bien répartie. De larges segments de la population dans de nombreux États continuent de vivre dans une misère abjecte. L'écart entre riches et pauvres se creuse dans la sous-région, les nantis devenant de plus en plus riches et les laissés-pour-compte de plus en plus pauvres dans nombre de pays. Les taux de croissance élevés en Afrique centrale tardent à se traduire par une réduction de la pauvreté. L'édition de 2013 du Rapport du PNUD sur le développement humain signale que, sur les 10 pays du monde présentant l'indice de développement humain le plus faible, 4 se trouvent en Afrique centrale, et 8 sur 10 États membres de la CEEAC sont classés dans la catégorie des États ayant un indice de développement humain faible.

15. En ce qui concerne les partenariats économiques régionaux et internationaux, lors du septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique organisé par la Guinée équatoriale les 13 et 14 décembre 2012, les participants sont convenus d'élargir leurs partenariats plutôt que de maintenir des relations privilégiées avec l'Union européenne. À l'issue du Sommet, ils ont adopté la Déclaration de Malabo, approuvant la création d'une troïka de chefs d'États qui sera chargée de les représenter lors des négociations sur les accords de partenariat économique avec l'Union européenne. Au niveau de la sous-région, la CEEAC et la CEMAC ont poursuivi leurs efforts visant à établir une communauté économique unique dans la sous-région. Les deux institutions ont tenu une réunion à Yaoundé le 13 février 2013, afin d'examiner et d'adopter des objectifs pour 12 domaines d'action prioritaires aux fins de l'harmonisation des politiques économiques en Afrique centrale.

---

<sup>1</sup> Les États membres de la CEMAC sont les suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad.

## C. Droits de l'homme et égalité entre les sexes

16. Durant la période à l'examen, la liberté d'expression et la situation des journalistes sont demeurées très précaires dans quelques pays de l'Afrique centrale. Malgré la prolifération des médias privés et l'existence d'organismes de contrôle dans la plupart des pays de la sous-région, les peines d'emprisonnement prononcées pour des délits de presse sont un motif de vive préoccupation. Des journalistes et des cyberjournalistes continuent d'être soumis à des arrestations, des détentions arbitraires, des intimidations, des pressions, la censure et l'emprisonnement. Dans certains pays, des programmes radiodiffusés et télédiffusés ont souvent été suspendus lorsqu'ils traitaient de sujets qui étaient considérés sensibles par les pouvoirs publics.

17. Il est nécessaire d'améliorer le contexte juridique pour les médias et les conditions socioéconomiques des journalistes afin de leur permettre de jouer leur rôle qui consiste à promouvoir les droits de l'homme, la paix et la consolidation de la paix dans la sous-région.

18. En ce qui concerne les droits des femmes, les femmes et les filles vivant dans la région continuent d'être en butte à de nombreux problèmes : incidence particulièrement élevée des mutilations génitales féminines; mariages précoces sous la contrainte; harcèlement des veuves; et manque d'accès à l'éducation. S'agissant de la place des femmes dans la vie politique, cette région continue de se caractériser par un nombre très faible de femmes occupant des postes élevés. Celles-ci détiennent en moyenne 20 % des sièges dans les parlements, à l'exception de deux pays : le Rwanda, où elles occupent 56,3 % des sièges, et le Burundi, où elles occupent 32,4 % des sièges. Par ailleurs, la plupart des pays de la sous-région se heurtent à des difficultés pour progresser vers l'objectif d'égalité entre les sexes dans des domaines critiques tels que la santé et l'éducation.

## III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

### A. Appui aux États membres et aux organisations sous-régionales

19. Durant la période à l'examen, le BRENUAC et le secrétariat de la CEEAC ont continué de coopérer étroitement pour soutenir les efforts régionaux visant à prévenir les conflits et à consolider la paix dans les 10 États membres de la CEEAC<sup>2</sup>.

20. À cet égard, mon Représentant spécial et le Secrétaire général de la CEEAC, Nassour Guelengdouksia Ouaidou, se sont rencontrés régulièrement en vue de passer en revue les principaux faits survenus récemment sur la scène politique et dans le domaine de la sécurité dans la sous-région et de trouver les moyens d'y faire face. Mon Représentant spécial a aussi invité la CEEAC à participer à ses réunions d'information périodiques sur la situation politique et les conditions de sécurité dans

<sup>2</sup> Les États membres de la CEEAC sont les suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

la sous-région organisées à l'intention des membres du corps diplomatique accrédités auprès du Gabon. La dernière de ces réunions a eu lieu le 2 mai.

21. Au niveau technique, les responsables des deux institutions ont continué de se réunir une fois par mois. Le BRENUAC et la CEEAC ont aussi tenu une séance d'examen en février 2013 en vue d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre de coopération signé en mai 2012. Le cadre de coopération est axé sur les domaines suivants : gouvernance; processus électoral; médiation et bons offices; sécurité, notamment l'action menée pour lutter contre la prolifération des armes légères illicites et contre la piraterie et les vols à main armée en mer; formation et renforcement des capacités institutionnelles.

22. À cet égard, des progrès ont été accomplis dans le domaine de la médiation et des bons offices. Un cadre de travail pour une stratégie régionale de médiation et de prévention des conflits en Afrique centrale devrait être soumis aux chefs d'État et de gouvernement de la sous-région lors du prochain sommet de la CEEAC. Ce cadre de travail a été établi sur la base des recommandations faites à l'issue de l'atelier de renforcement des capacités qui s'est tenu en novembre 2012 à Libreville. Certains membres de la CEEAC présents à l'atelier ont pris part à la négociation des Accords de Libreville et continuent d'apporter leur soutien à leur mise en œuvre.

23. S'agissant de la sécurité, le BRENUAC a poursuivi sa collaboration fructueuse avec la CEEAC dans le domaine de la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée en mer (voir par. 26 à 28). Le BRENUAC a aussi facilité la participation active de la CEEAC à la troisième réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination de l'Union africaine organisée à Addis-Abeba, le 24 avril, en vue de mettre en œuvre son Initiative de coopération régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur, à l'occasion de laquelle la situation en République centrafricaine a notamment été examinée sous l'angle de ses répercussions sur la lutte contre la LRA.

## **B. Diplomatie préventive et consolidation de la paix**

24. Dans le cadre de l'action menée pour conjurer la menace du terrorisme au Sahel et au Maghreb, mon Représentant spécial a participé à une conférence régionale sur le contrôle des frontières dans les régions du Sahel et du Maghreb, qui était organisée à Rabat du 13 au 15 mars 2013, par le Centre international pour le contre-terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. À cette occasion, mon Représentant spécial a rendu compte de l'expérience acquise dans la région de l'Afrique centrale à cet égard, en évoquant notamment les discussions tenues lors de l'atelier sur la lutte antiterroriste organisé en décembre 2012 en marge de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui a eu lieu à Brazzaville, et la mise en place d'un réseau d'agents de liaison qui serait chargé d'élaborer une stratégie sous-régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères. Les participants à la conférence ont adopté plusieurs recommandations et ont notamment souligné la nécessité de renforcer la coopération nationale, bilatérale et régionale grâce à l'échange régulier d'informations sensibles, à l'organisation d'une formation conjointe à l'intention des membres de la police des frontières des pays du Sahel et du Maghreb et à la création de bases de données nationales et régionales sur les déplacements et les activités des terroristes.

25. Durant la période considérée, le BRENUAC a entamé les préparatifs de la trente-sixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale qui doit se tenir à Malabo en juillet 2013. À ce sujet, une mission officielle a été dépêchée à Malabo du 27 avril au 5 mai 2013.

### **C. Actes de piraterie et vols à main armée en mer commis au large des côtes des États du golfe de Guinée**

26. Conformément à la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité, mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest ont continué de participer aux préparatifs du Sommet régional des chefs d'État et de gouvernement sur la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, qui doit se tenir au Cameroun les 24 et 25 juin 2013. Ils ont facilité la tenue de réunions entre la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission du golfe de Guinée, ainsi qu'avec divers partenaires. Ils ont aussi sensibilisé les parties prenantes et les partenaires à l'importance que revêt la mise en application de la résolution 2039 (2012).

27. Une réunion ministérielle sur la sécurité maritime et les vols à main armée en mer a été organisée à Cotonou (Bénin), le 19 mars 2013, avec la participation de 25 États et d'experts issus d'organismes partenaires. Le BRENUAC a participé à la rédaction des trois principaux documents adoptés à la réunion, à savoir : la Déclaration politique de la CEEAC et de la CEDEAO sur les activités maritimes illicites dans le golfe de Guinée; un mémorandum d'accord entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée; un code de conduite entre les trois entités.

28. Dans le sillage de la réunion ministérielle, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a aussi tenu des consultations approfondies afin de mobiliser les parties prenantes concernées dans la sous-région, dont le Cameroun et le Secrétaire général de la CEEAC. Il ressort de ses échanges périodiques que des progrès constructifs et encourageants ont été accomplis en vue de faciliter l'organisation harmonieuse du Sommet. Entre-temps, le BRENUAC continuera, en coopération étroite avec la CEEAC, à mobiliser les pays de la sous-région et à leur faire prendre conscience de l'importance de ce sommet.

## **IV. Armée de résistance du Seigneur**

### **A. Situation actuelle**

29. Des attaques présumées de la LRA ont continué d'être signalées dans les régions frontalières éloignées de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo. Même si les difficultés d'accès et la multiplicité des acteurs armés, en particulier en République démocratique du Congo, entravent souvent les activités de repérage systématique des activités de la LRA, 212 attaques de ce groupe ont été signalées en 2012, qui ont fait 45 morts et donné lieu à 220 enlèvements, dont 25 % concernaient des enfants. De plus, 66 attaques présumées de la LRA ont aussi été signalées durant le premier trimestre de 2013 en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, qui se sont

soldées par la mort de 30 personnes et 87 enlèvements, dont 10 % concernaient des enfants. Le mois de mars 2013 a connu une montée en flèche des attaques présumées de la LRA, la République démocratique du Congo ayant à elle seule été le théâtre de 30 attaques, soit plus que pour tout autre mois depuis janvier 2012.

30. Il reste plus de 420 000 déplacés et réfugiés dans les zones où sévit la LRA en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud : plus de 390 000 déplacés, dont la vaste majorité (près de 320 000) se trouvent dans les districts du Bas-Uélé et du Haut-Uélé, dans la province Orientale de la République démocratique du Congo, et plus de 29 000 réfugiés, dont la plupart se trouvent au Soudan du Sud.

31. Aucune attaque de la LRA n'a été signalée au Soudan du Sud durant la période considérée, la dernière remontant à juin 2011. Cela pourrait être attribué à la présence des FDPO, et à leur coopération avec l'Armée populaire de libération du Soudan et un groupe local connu sous le nom de « home guards » (unités de défense locales), qui a repoussé les membres de la LRA du Soudan du Sud vers la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. L'amélioration des conditions de sécurité a permis à quelque 21 000 personnes de revenir dans les comtés d'Ezo, de Maridi, de Mundri, de Nzara, de Tambura et de Yambio dans l'État de l'Équatoria occidental en 2012. Mais 49 000 autres personnes sont toujours déplacées à cause des attaques de la LRA. Le Soudan du Sud accueille 18 370 réfugiés congolais et 1 589 réfugiés centrafricains.

32. Si le risque direct d'attaques de la LRA a diminué, les effets de celles qui ont déjà eu lieu continuent de se faire sentir car il y a un grand nombre de déplacés (49 000) et quelque 20 000 réfugiés en provenance de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo, qui vivent dans des camps situés à proximité des centres urbains de l'État de l'Équatoria occidental, dans des zones qui sont considérées comme les plus sûres, mais où ils doivent faire face à d'autres problèmes tels que la pénurie de vivres, la surpopulation, les maladies infectieuses et le manque de services sociaux en général. Bien que le Gouvernement soudanais ait créé, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), un service de protection de l'enfance chargé d'aider à réintégrer les enfants libérés après un enlèvement, il ne dispose pas des moyens voulus pour fournir une aide multiforme.

33. D'après le Gouvernement soudanais, aucun élément de la LRA ne se trouverait dans l'enclave de Kafia Kingi. Pourtant, des informations de diverses sources continuent de donner à penser qu'une base de la LRA a été établie dans cette zone contestée, située sur la frontière entre la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Soudan, perpétuant la peur et empêchant les déplacés et les réfugiés de rentrer chez eux.

34. Pour l'heure, la situation dans le Bas-Uélé demeure tendue, plusieurs attaques attribuées à des éléments présumés de la LRA ayant été signalées dans le territoire d'Ango, sur les axes Dungu-Faradje et Niangara-Ngilima-Bangadi. La frontière entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, qui est longue et poreuse, et l'absence d'agents des frontières, permettent à la faction de la LRA et à d'autres groupes non identifiés de se déplacer entre les deux pays.



35. Le 21 mars 2013, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a accueilli 27 victimes d'enlèvement qui avaient été relâchées par la LRA près de Digba dans le Bas-Uélé. Le groupe se composait de 8 adultes, 9 enfants âgés de moins de 18 ans et 9 autres âgés de moins de 3 ans, qui étaient originaires de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Soudan et de l'Ouganda. C'est le groupe le plus important qui a été libéré en République démocratique du Congo en plusieurs années. Tous les enfants non accompagnés ont été remis au service de protection de l'enfance et les adultes en provenance du Soudan du Sud et de la République centrafricaine ont été rapatriés par la MONUSCO.

## **B. Coordination et mobilisation des ressources**

36. Dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 19 décembre 2012 (S/PRST/2012/28), le Conseil m'a prié de lui présenter un plan de mise en œuvre de la stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (S/2012/481), énonçant des activités prioritaires et indiquant l'ordre de leur exécution. Le Conseil m'a aussi prié d'indiquer les grands projets qui viendront accompagner l'exécution des activités prioritaires de la stratégie.

37. Comme suite à cette demande, les 11 et 12 février, mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de la LRA, Francisco Madeira, ont présidé une réunion des coordonnateurs concernant la LRA, organisée à Entebbe (Ouganda) en vue d'examiner un projet de plan de mise en œuvre. Des partenaires nationaux, régionaux, internationaux et de la société civile ont aussi participé à la réunion. À l'issue de la réunion et des consultations tenues par la suite avec les parties prenantes, le 19 avril 2013, j'ai soumis au Conseil le plan de mise en œuvre de la stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (S/2013/240, annexe).

38. Le plan de mise en œuvre présente une vue d'ensemble de l'impact de la stratégie et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Il appelle l'attention sur les activités qui ont été menées par le système des Nations Unies depuis son adoption, en étroite collaboration avec l'Union africaine, à l'appui des pays où sévit la LRA, au moyen des ressources existantes et de contributions extrabudgétaires. Il énonce en détail les priorités à court et à moyen terme dans les cinq domaines d'intervention stratégique retenus, et les projets correspondants qui nécessitent un financement. En outre, il assigne des fonctions et des tâches précises aux diverses parties prenantes travaillant sur la question de la LRA. Trois niveaux de coordination des activités liées à la lutte contre la LRA ont été définis : niveau mondial (sous la conduite du BRENUAC); thématique (avec une entité des Nations Unies responsable pour chacun des objectifs); et national. Enfin, le plan de mise en œuvre définit des échéanciers et désigne l'entité responsable et les mécanismes d'établissement de comptes rendus.

## C. Exécution de la stratégie

### 1. Mise en œuvre intégrale de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur

39. Pendant la période à l'examen, les documents stratégiques nécessaires à la mise en place de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur ont été finalisés. Le Mécanisme conjoint de coordination de l'Union africaine sur la LRA s'est réuni au niveau des chefs d'état-major à Bangui, le 20 décembre 2012. Cette réunion a examiné les directives de commandement, les concepts d'opérations, les règles d'engagement et les procédures opérationnelles permanentes de la Force régionale d'intervention. Les documents ont été approuvés par les ministres de la défense membres du Mécanisme conjoint de coordination à Addis-Abeba, le 15 janvier 2013. Le BRENUAC a participé aux deux réunions.

40. En outre, en collaboration étroite avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA, mon Représentant spécial a poursuivi ses efforts en vue de mobiliser l'appui des pays où sévit la LRA en faveur de la mise en œuvre intégrale de la stratégie régionale visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités.

41. Ils ont encouragé les pays concernés à accroître leur contribution en matière de contingents afin d'atteindre les 5 000 effectifs autorisés pour la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. Le 13 février, mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA se sont rendus à Dungen (RDC), pour participer à une cérémonie au cours de laquelle 500 militaires des Forces armées de la RDC (FARDC) ont été officiellement mis à disposition de la Force régionale d'intervention. Les pays où sévit la LRA ont jusqu'à présent officiellement fourni 3 350 soldats à la Force d'intervention régionale.

42. Mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA se sont en outre rendus dans trois des quatre pays où sévit la LRA (Soudan du Sud, République démocratique du Congo et Ouganda), du 27 mars au 4 avril 2013. Ils ont rencontré les autorités gouvernementales, des partenaires bilatéraux, des représentants du système des Nations Unies et d'autres parties concernées.

43. Par ailleurs, les efforts se sont poursuivis pour garantir que la Force régionale d'intervention bénéficie d'un financement et de ressources suffisants. En mars 2013, l'Union africaine a équipé le siège de la Force régionale d'intervention de microstations terriennes afin de faciliter les communications avec l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). L'Union africaine a également convoqué un forum de soutien le 24 avril 2013, aussi à Addis-Abeba (Éthiopie). La réunion a été organisée avec l'appui du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la participation du BRENUAC, en vue de la préparation d'une réunion conjointe Union africaine-Nations Unies de mobilisation de fonds, laquelle aura lieu dans le courant du deuxième semestre de 2013.

44. En conclusion, la mise en place de la Force régionale d'intervention a été confrontée à de nouvelles difficultés pendant la période à l'examen, lesquelles ont été abordées lors de la réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination à Addis-Abeba, les 22 et 23 avril 2013. Les participants se sont dits préoccupés par les effets de la crise en République centrafricaine sur la lutte contre la LRA. Ils ont notamment évoqué la possibilité d'une confrontation à Obo entre les troupes de la Séléka et les troupes ougandaises déployées dans le cadre de la Force régionale d'intervention. L'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA a conduit une mission en République centrafricaine pour discuter de ces problèmes. À l'issue de la mission, il a été convenu avec le Premier Ministre de la République centrafricaine que la Force régionale d'intervention devrait continuer d'opérer dans le pays pour combattre la menace posée par la LRA. La Force avait suspendu ses opérations en République centrafricaine le 23 avril à la suite de l'offensive menée par la Séléka contre Bangui.

## **2. Renforcement des activités visant à promouvoir la protection des civils**

45. Les Forces armées de la République démocratique du Congo ont déployé des troupes à Ango en février 2013. Cependant, compte tenu de la présence limitée de la force et de la difficulté de circuler sur les routes, il est compliqué d'intervenir efficacement et en temps utile pour protéger les civils.

46. Les forces de la MONUSCO ont renforcé les patrouilles et mené des opérations conjointes avec les Forces armées de la République démocratique du Congo dans les zones « vulnérables » du Haut-Uélé afin d'améliorer la protection. À Dungu, la MONUSCO travaille avec les communautés sur des mécanismes d'alerte rapide et concourt toujours à l'élaboration de plans de protection des communautés. La Mission a aussi fourni un appui logistique à Vodacom pour installer un réseau téléphonique dans les villes de Niangara, Bangadi, Doruma et Ango qui doit servir en cas d'alerte rapide.

47. Dans le cadre des activités d'amélioration de la protection des civils, et pour accéder plus facilement aux populations, la MONUSCO a continué de réhabiliter les principaux axes. La réhabilitation de 45 kilomètres sur l'axe Dungu-Ngilima devrait être achevée en juin 2013 et les travaux se poursuivront sur l'axe Duru-Nambiapay. Ce dernier contribuera à encourager les débats entre communautés transfrontalières sur des questions d'intérêt commun, y compris l'échange d'informations sur les mouvements d'éléments soupçonnés d'appartenir à la LRA. Dans le cadre de l'appui fourni aux autorités, la MONUSCO a facilité un premier contact entre l'Administrateur du territoire de Dungu et son homologue du Soudan du Sud. Une réunion transfrontière pour discuter de la LRA et d'autres questions est également prévue en vue d'aider à mieux coordonner la sécurité et à stimuler les activités économiques et les échanges entre les deux communautés.

48. L'UNICEF et ses partenaires continuent de fournir aux femmes et aux enfants qui ont échappé à la LRA ou qui en ont été sauvés, une assistance telle que prise en charge provisoire, recherche des familles, regroupement familial et réintégration. En République démocratique du Congo, 80 % de ces enfants ont été identifiés au moyen d'un système d'équipes mobiles composées d'un travailleur psychosocial, d'une infirmière et d'un spécialiste de la protection. Ils font partie d'une approche novatrice appliquée dans 12 localités dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé. L'objectif

est d'atteindre les enfants victimes de la LRA et qui ont disparu et de garantir que les mécanismes communautaires fonctionnent, même dans les villages éloignés. Des comités pour l'enfance associés aux ONG locales ont été créés et continuent d'assurer la liaison avec les équipes mobiles de protection des enfants pour l'identification et la transmission des dossiers.

**3. Expansion des activités de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement visant à couvrir toutes les zones où sévit la LRA**

49. Grâce au soutien financier de l'Allemagne, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité qui relève du Département des opérations de maintien de la paix a encadré l'élaboration d'une série d'instructions permanentes sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration, et la réinstallation ou le rapatriement des éléments de la LRA, en consultation avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), la MONUSCO, la MINUSS, le BRENUAC, le Département des affaires politiques, l'Union africaine ainsi que des représentants des autorités régionales et d'autres partenaires de l'ONU. La traduction et la mise en place des instructions permanentes sont en cours de planification. Un projet de sensibilisation régionale visant à encourager les défections dans les rangs de la LRA au moyen de musique et de messages diffusés localement a été réalisé dans les zones où sévit la LRA, également avec l'appui de l'Allemagne.

50. La MONUSCO a procédé à une évaluation de la stratégie de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement et des pratiques qui prévalent dans la région du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, ainsi qu'à un examen du projet de point de rassemblement. L'examen de ce projet a mis en avant la solidité de sa méthode mais aussi le fait que l'approche utilisée – à savoir encourager les défections parmi les combattants de la LRA et les inciter à se rendre dans le calme ainsi qu'une pression militaire accrue – doit encore être renforcée. Avant la crise récente en République centrafricaine, le modèle du point de rassemblement avait été reproduit avec succès dans le pays par l'intermédiaire des partenaires de la stratégie de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement en collaboration avec les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) et le commandement militaire des États-Unis pour l'Afrique. La coordination entre les systèmes tant en République centrafricaine qu'en République démocratique du Congo est envisagée comme une mesure de suivi logique. L'évaluation a également mis en lumière la nécessité toujours actuelle de proposer des options de réintégration et de réhabilitation pour les adultes congolais qui ont fui la LRA et les combattants, étant donné qu'à ce jour il n'existe toujours pas de programmes de ce genre.

51. La MONUSCO explore la possibilité de créer un groupe de travail interinstitutions au niveau de la mission, chargé en particulier des questions relatives à la LRA. L'initiative actuellement en phase d'élaboration, résulte directement de l'application des recommandations formulées à l'issue de la réunion d'experts encadrée par le BRENUAC sur l'application de la stratégie de lutte contre la LRA, tenue à Entebbe en février, au cours de laquelle l'amélioration des mécanismes de coordination au niveau national a été identifiée comme prioritaire.

#### **4. Coordination des activités humanitaires et des activités de protection de l'enfance dans toutes les zones où sévit la LRA**

52. Au cours de la période à l'examen, le partage transfrontière d'informations entre les équipes de pays humanitaires dans les zones où sévit la LRA s'est encore intensifié. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de publier des mises à jour régionales trimestrielles sur la situation humanitaire et les interventions dans ces zones. Grâce à une approche collective, y compris aux équipes de pays humanitaires dans ces zones, il a appuyé la révision de l'évaluation régionale des besoins et des interventions. Ce document a été soumis au Conseil de sécurité en avril, en tant qu'annexe au plan de mise en œuvre.

53. L'évaluation régionale recense trois priorités stratégiques afin de pallier aux besoins urgents et vitaux des populations vulnérables des zones où sévit la LRA, à savoir : a) réduire la morbidité et la mortalité en veillant à ce que les populations puissent satisfaire les besoins et accéder aux services de base tels que l'alimentation, la santé, la nutrition et l'éducation dans les situations d'urgence; b) renforcer la protection pour les populations à risque en aidant à lutter contre les violations graves des droits de l'homme, à réunir les enfants avec leurs familles, à rompre les liens qu'ils entretiennent avec la LRA et à combattre la violence fondée sur le sexe afin de la faire diminuer; c) améliorer les conditions de vie, renforcer la résilience et soutenir l'autonomisation des populations victimes de la LRA dans la région.

54. Fondée sur les appels humanitaires de 2013 en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, l'évaluation régionale estime à environ 84 millions de dollars le déficit financier à combler pour répondre aux besoins humanitaires dans les zones où sévit la LRA dans les trois pays. Cette estimation ne comprend pas les projets nationaux (qui ciblent également ces zones), déjà inclus dans les appels humanitaires lancés pour ces trois pays.

55. Les organismes humanitaires poursuivent leurs efforts pour satisfaire les besoins tout en encourageant, autant qu'il est possible, les programmes de retour et de relèvement. Les principales priorités pour le renforcement de l'intervention humanitaire dans les régions où sévit la LRA comprennent l'amélioration de l'accès, notamment au moyen de capacités logistiques accrues, ainsi que le renforcement des capacités d'intervention en mobilisant un plus grand nombre de partenaires opérationnels, en particulier en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

56. Avec l'amélioration des conditions de sécurité au Soudan du Sud, environ 21 000 déplacés sont retournés dans leur lieu d'origine à Yambio et ailleurs dans l'État de l'Equatoria occidentale. Grâce aux exercices de vérification menés par les partenaires humanitaires dans ces zones de déplacement en 2012, on a pu constater que la plupart des déplacés qui restent sont en général intégrés dans les communautés d'accueil près de leur lieu d'origine, et font souvent la navette entre les deux pour cultiver leurs terres. Dans ce contexte, les partenaires humanitaires ont décidé d'un commun accord que l'aide apportée aux déplacés dans cet État, principalement humanitaire, devrait faire place à des activités de relèvement et de développement. Entre-temps, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) poursuit ses activités de protection et d'assistance pour près de 20 000 réfugiés dans les deux camps de l'État d'Equatoria occidentale et dans un camp de l'État d'Equatoria central.

57. En République démocratique du Congo, près de 347 000 personnes sont déplacées dans les districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé dans la province Orientale, du fait des activités incessantes de la LRA. Les partenaires humanitaires ont étendu leur zone de couverture dans le Bas-Uélé en République démocratique du Congo à de nouvelles zones où les attaques étaient signalés seulement lorsque des personnes qui avaient été enlevées pouvaient s'échapper et identifier leur lieu d'origine. Toutefois, la présence humanitaire dans le Bas-Uélé demeure dans l'ensemble très limitée avec quelques ONG, des fonds insuffisants et une faible contribution des autorités locales pour aider les personnes dans le besoin. Les activités de protection et les programmes d'aide doivent être encore renforcés, notamment dans le Haut et le Bas-Uélé, et devraient être complétés par des efforts plus importants de relèvement et de développement à long terme.

58. En dépit des menaces posées par la LRA, les déplacés continuent timidement de rentrer, notamment dans les grandes villes telles que Dungu, Faradje et Naingara (Haut-Uélé). Dans ce contexte, les organismes humanitaires mettent en pratique une approche mixte : poursuivre l'assistance humanitaire tout en encourageant la reprise rapide des activités, dans la mesure du possible. Plusieurs projets financés par le fonds de financement commun pour la RDC ont été mis en œuvre dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de la santé, des articles ménagers de première nécessité, de la protection, de l'éducation, de la logistique, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, du relèvement rapide, etc. Pour 2013, les organismes humanitaires présents dans les zones de la République démocratique du Congo où sévit la LRA enregistrent un déficit de financement d'au moins 63 millions de dollars. Outre les projets d'assistance et de protection, les autres priorités arrêtées pour ces zones sont notamment : l'amélioration des routes et des ponts pour accroître l'accès humanitaire et le potentiel d'échanges commerciaux, la construction des infrastructures de base et la création d'activités génératrices de revenus.

59. Dans le Sud-Est de la République centrafricaine, 24 000 personnes environ auraient été déplacées du fait de la LRA, y compris 21 000 à l'intérieur du pays. Les programmes humanitaires ont été considérablement entravés par l'insécurité due aux activités des rebelles de la Séléka. En raison d'une insuffisance de fonds pour le sud-est, certaines ONG ont été contraintes de réduire, voire d'abandonner progressivement leurs activités, ce qui a entraîné une baisse importante des projets humanitaires depuis 2012. Dans ce contexte, il est nécessaire d'augmenter les financements humanitaires, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la protection, de la santé, de la logistique et du relèvement rapide. Les organismes humanitaires ont besoin d'au moins 20 millions de dollars pour satisfaire ces besoins en 2013.

60. En avril 2013, le Programme alimentaire mondial (PAM) avait fourni une aide alimentaire à plus de 70 000 bénéficiaires dans les zones du Haut-Uélé et du Bas-Uélé où sévit la LRA. Au total, le PAM a fourni une aide à environ 620 000 personnes entre 2009 et 2012. Les activités en cours comprennent des programmes d'alimentation scolaire d'urgence, de travail rémunéré sous forme de vivres et de nutrition. Le PAM distribue également de la nourriture dans les territoires de Dungu, d'Ango et de Faradje pour les nouveaux déplacés. Pour ce qui est de la province Orientale, des éléments de la LRA sont toujours présents en petits groupes dans plusieurs régions du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, essentiellement à Duru-Doruma, dans le triangle Ngilima-Bangadi-Niangara et dans le parc national de Gramba.

61. L'UNICEF continue de travailler en partenariat avec les missions de l'ONU et d'autres bureaux pour ce qui est du suivi des activités de protection et de l'établissement de rapports ainsi qu'avec les coordonnateurs pour la protection des enfants afin de faire en sorte que les enfants associés à la LRA soient dirigés vers les services appropriés en vue de la recherche des familles, du regroupement familial et de la réunification.

**5. Fourniture d'un appui dans les domaines de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement aux gouvernements touchés par les activités de la LRA afin de leur permettre de rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire**

62. Pendant la période à l'examen, la MONUSCO a continué d'œuvrer aux côtés des autorités locales et de la société civile pour renforcer leurs capacités. Dans le cadre du rétablissement de l'autorité de l'État, la MONUSCO a organisé une réunion à Dungu, le 30 janvier 2013, au cours de laquelle les autorités de district et la société civile ont décidé des domaines qui seraient prioritaires pour le Haut et le Bas-Uélé. Entre-temps, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a construit un commissariat de police pour assurer la protection des enfants à Dungu.

63. Dans le secteur de la justice, la MONUSCO continue de fournir un appui logistique pour améliorer la sécurité et les conditions de vie dans la prison de Dungu. L'organisation d'audiences foraines par un tribunal militaire, en avril, à Dungu, avec l'appui de la MONUSCO, aidera à réduire le nombre de détenus en attente de jugement. Plusieurs commissariats ont été fermés à la suite d'attaques de la LRA par le passé. La MONUSCO travaille actuellement avec la Police nationale congolaise (PNC) afin de trouver des moyens de les rouvrir. Le 20 avril, un poste de police sera rouvert à Gangala Na Bodio avec le soutien de la MONUSCO.

64. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a poursuivi sa collaboration avec les autorités locales et les organisations de la société civile pour renforcer leurs capacités. Elle a apporté un soutien logistique à l'Administrateur territorial de Dungu pour contacter les autorités locales et les victimes de la LRA dans les localités éloignées. La MONUSCO appuie également les organisations de la société civile pour renforcer les capacités en matière de systèmes d'alerte rapide et de partage d'informations.

65. Des missions d'évaluation des droits de l'homme ont été envoyées à Ango, dans le contexte du conflit entre les forces armées de la République démocratique du Congo et la communauté Mbororo, soupçonnée par la population de coopérer avec la LRA. Ces allégations n'ont pu être confirmées.

66. Depuis 2011, l'Organisation des Nations Unies met en œuvre des programmes conjoints sur la consolidation de la paix et le développement pour les communautés victimes d'activités de la LRA dans le nord de l'Ouganda, grâce à un financement du Fonds pour la consolidation de la paix. Le programme a permis de renforcer les capacités dans les domaines des droits de l'homme, de la responsabilité et de la gouvernance au sein des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Il a également accru la sensibilisation du public et donné aux associations communautaires les moyens de se mobiliser, notamment sur les questions de réparation. Les districts ont sollicité des appuis financiers pour construire des monuments, organiser des cérémonies du souvenir et réaliser des activités de

réconciliation pour les victimes de la LRA. Le programme a également permis de renforcer les capacités de la Commission ougandaise des droits de l'homme aux fins de recenser les violations des droits de l'homme commises pendant le conflit avec la LRA. Des centaines de dialogues communautaires dans 72 sous-comtés ont permis de mieux informer les communautés et d'accroître l'appui fourni aux femmes et aux enfants ayant quitté la LRA. En conséquence, les communautés sont devenues plus compréhensives envers les femmes et les enfants touchés par les conflits armés, ce qui a permis de resserrer les liens et de mieux organiser la vie communautaire.

67. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme achevait un rapport sur les violations des droits de l'homme commises dans la région où sévit l'Armée de résistance du Seigneur et couvrant tous les pays concernés. Celui-ci recense les violations des droits de l'homme commises par la LRA depuis sa création en 1987 et jusqu'en 2012. Il décrit également comment les armées nationales, qui étaient supposées protéger les civils, se sont finalement rendues coupables d'un plus grand nombre de violations de leurs droits, y compris meurtre, torture, détention arbitraire et violences sexuelles.

68. Le rapport conclut que la LRA a systématiquement violé le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire en soumettant des civils à des sévices tels que : exécutions sommaires, attaques, torture, traitements cruels, inhumains et dégradants, enlèvements, enrôlement forcé, violences sexuelles, esclavage, déplacements, pillages, niveaux de vie très insuffisants, manque d'accès à des soins de santé, à l'éducation et à l'emploi ainsi que privation de la liberté de conscience, de pensée et de religion. Le rapport conclut que la LRA est responsable de plus de 100 000 morts, que 60 000 à 100 000 enfants auraient été enlevés par le groupe rebelle et que 2,5 millions de civils ont été déplacés à la suite de ses incursions.

## V. Observations et recommandations

69. Je suis extrêmement préoccupé par la situation en République centrafricaine et son incidence sur la paix et la sécurité dans la sous-région. La communauté internationale doit d'urgence concentrer son attention sur la situation précaire des déplacés et des réfugiés et sur les violations généralisées des droits de l'homme dues aux conflits armés et à d'autres crises. Je félicite la CEEAC d'avoir pris la tête des efforts visant à régler les crises par des moyens pacifiques, passant par le dialogue et la négociation, avec l'appui de l'Union africaine.

70. Il faut d'urgence aider à restaurer la sécurité et la stabilité en République centrafricaine et mettre un terme aux attaques incessantes contre la population. Le Conseil de sécurité doit agir rapidement pour protéger la population de ce pays et empêcher que le conflit ne s'étende à toute la sous-région.

71. La communauté internationale doit adresser un message fort aux responsables de la Séléka afin qu'ils comprennent que les meurtres, les pillages et les changements de gouvernement anticonstitutionnels ne resteront pas impunis. Je demande au Conseil de sécurité d'envisager des sanctions et d'autres mesures à l'encontre de ceux qui se sont rendus coupables de violations graves des droits de l'homme, y compris de violences sexuelles à l'égard de femmes et d'enfants.



72. Les États de la région doivent en priorité améliorer leurs règles et procédures électorales pour que le peuple puisse se faire entendre, et mettre en place des institutions plus accessibles pour garantir l'établissement d'un gouvernement représentatif.

73. Je trouve encourageante la récente décision de la Communauté des États sahélo-sahariens de créer un conseil permanent du développement durable pour lutter contre la pauvreté (laquelle nourrit le terrorisme), ainsi qu'un conseil de sécurité permanent qui puisse expulser les terroristes du Sahel et du Sahara. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre des efforts internationaux, notamment de ceux déployés par l'Organisation des Nations Unies, pour lutter contre le terrorisme dans le monde, en particulier dans la région du Sahel.

74. Le braconnage parfois lié à d'autres activités criminelles, voire terroristes, représente une grave menace pour la paix et la sécurité durables en Afrique centrale. À cet égard, j'invite instamment les gouvernements de la sous-région à considérer la question du braconnage comme un problème majeur de sécurité nationale et sous-régionale requérant leur action concertée et coordonnée.

75. J'accueille avec satisfaction la décision des autorités camerounaises d'accueillir le sommet régional sur la piraterie dans le golfe de Guinée, en juin, dans le cadre des efforts pour appliquer les recommandations faites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2018 (2011). J'encourage les divers États membres, la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée à n'épargner aucun effort pour faire de ce sommet un succès et à continuer à travailler ensemble pour lutter contre la menace grandissante de l'insécurité et de la piraterie maritimes dans le golfe de Guinée.

76. Je note que le chômage des jeunes pourrait compromettre la paix et la sécurité en Afrique centrale et j'encourage les autorités nationales à poursuivre les efforts qu'elles font actuellement pour relever ce défi en fournissant une formation professionnelle adaptée et en créant des débouchés professionnels pour cet important segment de leurs populations. Le BRENAC continuera de collaborer étroitement avec la CEEAC et d'autres partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux et d'autres parties prenantes pour coordonner les efforts visant à concrétiser la proposition d'organisation d'une conférence sous-régionale sur l'emploi des jeunes, la stabilité politique et la consolidation de la paix.

77. Pour que les États d'Afrique centrale puissent relever les problèmes qui se posent en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité des sexes, je demande instamment aux gouvernements de la région d'honorer leurs obligations de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, énoncées dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et de prendre des mesures pour faire appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

78. Je me félicite que les gouvernements des pays où sévit la LRA demeurent déterminés à régler le problème. La crise que traverse la République centrafricaine constitue un obstacle majeur à cet égard. Si les efforts de recherche des membres de la LRA se relâchent, je crains que des groupes armés ressurgissent et constituent une source de danger et d'insécurité pour les pays de la sous-région.

79. J'accueille avec satisfaction les progrès accomplis dans la lutte contre la menace posée par la LRA, notamment l'achèvement d'un plan de mise en œuvre

progressive de la Stratégie régionale assorti de priorités. À cet égard, je salue les pays où sévit la LRA, les organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires pour leurs contributions et je les encourage à appliquer intégralement le plan. Je demande notamment à la communauté internationale de fournir l'appui nécessaire à son financement.

80. En conclusion, je remercie les gouvernements des pays d'Afrique centrale, la CEEAC, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres institutions sous-régionales et régionales pour leur coopération étroite et constante avec le BRENUAC. Je remercie les différents organismes des Nations Unies qui travaillent en Afrique centrale, y compris les responsables des opérations de maintien de la paix, des bureaux régionaux, des équipes de pays des Nations Unies et des autres entités concernées, pour leur appui et leur coopération avec le BRENUAC. Finalement, je rends hommage à mon Représentant spécial, Abou Moussa, au personnel du BRENUAC et aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies au Gabon pour tous les efforts qu'ils continuent de faire afin de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique centrale.

---